

LÉONIDAS BÉLANGER
[1913 - 1986]

Né à Chicoutimi en 1913, Léonidas Bélanger passe son enfance dans le quartier historique de Rivière-au-Moulin. Après des études au Séminaire de Chicoutimi et à la Trappe de Mistassini, il entre sur le marché du travail en pleine crise économique. Appelé à faire son service militaire en 1941, ce pacifiste obtient le grade de sergent quartier-maître et ses talents d'organisateur sont mis au profit des Forces armées. Démobilisé en 1946, il devient employé du ministère des Postes où il œuvre jusqu'en 1974.

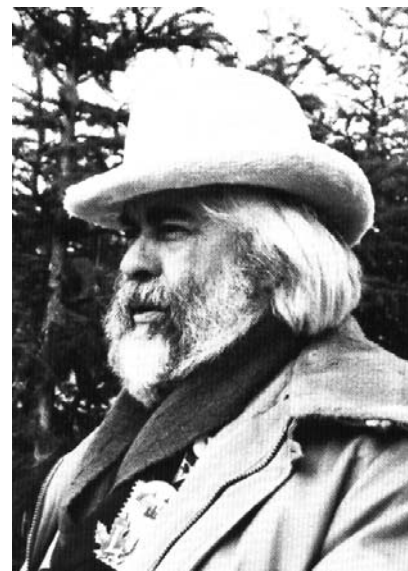
Ne pouvant se satisfaire d'un travail journalier, Léonidas Bélanger s'implique activement dans de nombreuses organisations, et s'occupe d'affaires scolaires et municipales, du Carnaval-Souvenir de Chicoutimi et de la Société historique du Saguenay. Il travaille aussi activement en généalogie et établit des liens entre les mariages consanguins et les maladies héréditaires propres à la région du Saguenay - Lac-Saint-Jean. Il trouve également le temps de militer au sein de mouvements syndicalistes et nationalistes. Échevin, marguillier, chercheur, commissaire scolaire, cet homme d'action et de parole d'une polyvalence surprenante est de toutes les causes, et il lutte sur tous les fronts.

En 1967, il devient président de la Société historique du Saguenay et, en 1974, il réorganise le Musée du Saguenay et en assure la direction jusqu'en 1976. Il participe par la suite à la création et à l'organisation du Musée amérindien et inuit de Godbout. Décoré de l'Ordre du Canada en 1978 et du Prix du Loisir scientifique en 1980, il poursuit ses recherches généalogiques et voyage de par le monde jusqu'à son décès en septembre 1986.

Écrivain prolifique, ses enfants se souviennent encore du bruit des frappes de sa vieille machine à écrire qui, nuit après nuit, les accompagnait dans le sommeil. Bâtitteur infatigable, Léonidas Bélanger prenait congé une fois l'an afin de procéder à la « criée » dans le cadre du Carnaval-Souvenir de Chicoutimi, activité qu'il affectionnait particulièrement. Léonidas Bélanger était homme de parole.

Le Prix Léonidas-Bélanger

Édition 2020



Volet publication

Reconnaissance de l'action des sociétés
d'histoire et de généalogie et de patrimoine du Québec

Une initiative de
la Fédération Histoire Québec



Date limite pour recevoir la candidature:

17 avril 2020

Le Prix Léonidas-Bélanger, ainsi nommé en l'honneur de celui qui fut président de la Société historique du Saguenay pendant près de vingt ans, est destiné aux sociétés d'histoire et de généalogie et vise à reconnaître le travail exceptionnel de ces sociétés auprès de la population de leur milieu.

Ce prix revêt la couleur de l'homme et de son engagement social, soulignant tantôt l'excellence d'un événement, tantôt l'excellence d'une publication d'une société d'histoire, de patrimoine ou de généalogie.

Sachant qu'il existe une grande disparité de moyens financiers à la portée des sociétés afin de réaliser leurs projets, l'évaluation des candidatures soumises aux membres du jury tiendra compte non seulement de l'excellence du projet, mais également des moyens dont disposait l'organisme pour le mener à terme.

Règlements du Prix Léonidas-Bélanger 2020

1. Ce prix s'adresse aux organismes sans but lucratif qui œuvrent dans les domaines de l'histoire, de la généalogie ou du patrimoine et qui sont membres en règle de la Fédération Histoire Québec (FHQ).
2. Le prix comprend deux volets : « publication » et « réalisation-événement ». Un prix pour le volet publication sera remis à chaque année paire et un prix pour le volet réalisation-événement sera remis à chaque année impaire. Le Prix Léonidas-Bélanger 2020 ne sera donc dédié qu'aux candidatures du volet « publication »
3. Le Prix Léonidas-Bélanger est constitué d'une bourse de 1000 \$ pour couronner l'excellence d'un projet de publication réalisé par un organisme membre de la FHQ dans les domaines de l'histoire locale ou régionale.
4. Les publications admissibles à ce prix doivent être :
 - des publications imprimées comportant plus de seize (16) pages et doivent avoir été publiées par une société d'histoire, un comité du patrimoine ou tout autre organisme membre en règle de la Fédération Histoire Québec.
 - des publications numériques (CD, DVD, document PDF ou sur tout autre support) pour lesquelles il n'existe aucune version papier.
5. Pour être admissible, le dépôt légal de la publication doit avoir été effectué entre le 1^{er} trimestre de 2018 et le 4^e trimestre de 2019.
6. Les publications en série des organismes telles que les bulletins, les revues et les cahiers de société, les textes et documents écrits à la main et les documents brochés en coin, non-reliés ne sont pas admissibles à ce prix.
7. L'organisme qui désire poser sa candidature doit soumettre **trois (3) exemplaires de tous les documents requis**, soit la publication, l'historique du projet, ainsi que le bilan financier, la fiche signalétique donnant le nom, l'adresse et les numéros de téléphone et de télécopieur de l'organisme ainsi que le nom, l'adresse et le numéro de téléphone de la personne responsable de la candidature.
8. À défaut de satisfaire aux articles précédents, une candidature pourra se voir rejetée.
9. Le conseil d'administration de la Fédération Histoire Québec désigne les trois [3] membres du jury.
10. La direction générale de la Fédération Histoire Québec conserve toutes les publications présentées ainsi que les dossiers de candidatures jusqu'à ce que le jury soit entièrement formé et se charge d'envoyer les dossiers de candidatures aux jurés.
10. Chacun des jurés fait sa propre évaluation en se servant des grilles fournies par la FHQ et remet son évaluation finale à la direction générale qui se chargera de compiler les résultats.
11. Les membres du jury jugent les candidatures soumises au prix Léonidas-Bélanger selon les critères suivants :
 - a) **Historique du projet** : genèse, recherche, rédaction, contribution de la société membre ou d'une équipe au sein de la société, etc.;
 - b) **Démarche financière** : contribution en ressources humaines, financières, documentaires, matérielles et/ou intellectuelles de la société membre, démarches entreprises par la société pour trouver les ressources nécessaires à la réalisation (en tout ou en partie) de la publication, etc.;
 - c) **Coût global du projet** : la notion de rapport qualité-prix, celle de bénévolat par rapport aux services payés, etc.;
 - d) **Qualité de la rédaction** : qualité de la langue, du style;
 - e) **Qualité de la publication** : présentation générale de la publication;
 - f) **Apport de la publication au milieu** : présentation de données historiques nouvelles, meilleure connaissance du milieu local et régional, sensibilisation du milieu à son histoire et à son patrimoine, contribution au sentiment identitaire et d'appartenance, valorisation du milieu, enrichissement de l'histoire générale, etc.
12. La décision du jury est finale et sans appel.
13. Après avoir procédé à la remise officielle du prix, la Fédération Histoire Québec conservera un exemplaire de la publication présentée en candidature pour enrichir son centre de documentation et retournera à chaque société candidate les deux autres copies.
14. Tous les documents soumis à ce prix doivent parvenir à la FHQ le ou avant le 17^e avril 2020, le sceau de la poste en faisant foi, à l'adresse suivante :

Fédération Histoire Québec
« Prix Léonidas-Bélanger 2020 »
4545, avenue Pierre-De Coubertin
Montréal (Québec) H1V 0B2